

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

RELEVÉ DE DECISIONS

Suite à la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 24 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

Membres présents :

Pierre-Henri CHANAL, Michel VALLOS, Elodie EMENT, Françoise SEVENIER, Renaud LÉPINE, Sharon ARSAC, Françoise HERPIN, Isabelle HEMMACHE, Florian THIBON

Membres absents ou excusés :

Didier ARSAC, Mathieu ANDRÉ

Procurations :

Didier ARSAC a donné procuration à Florian THIBON
Mathieu ANDRÉ a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal a désigné Elodie EMENT comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

- Délibération 2026092801 Création d'un budget annexe pour l'assainissement collectif.

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 29 septembre 2026 et publié ce même jour.

Pierre-Henri CHANAL
Maire

